



PROCES-VERBAL

Séance du Conseil municipal du 20 février 2018

Membres en fonction : 19

Membres présents : 16

Le maire : Michel WIRA

Les adjoints : Benoit HEINRICH ; Corinne MORTEVEILLE-HAMMANN ; Jean-Claude SCHLATTER ; Stéphanie FREY.

Les conseillers municipaux : Cédric DOCHTER ; Déborah HILS ; Evelyne HOCHSCHLITZ ; Yves HOLZMANN ; Pierre KEMPF ; Richarde KIENZT ; Philippe MAYER ; Benoit PAULET ; Audrey SCHANDENE ; Marie-Françoise SIMONIN ; Jean-Christophe VOEGELE.

Membres absents excusés : 3

M. Claude HEINRICH (procuration à M. Jean-Claude SCHLATTER)

Mme Anna SCHAAL

Mme Isabelle SCHOTT (procuration à Mme Stéphanie FREY)

Public : 0

La séance est ouverte à 20h03 par le Maire, Monsieur Michel WIRA. Il adresse ses salutations à l'assemblée.

Il excuse M. Claude HEINRICH (qui donne procuration à M. Jean-Claude SCHLATTER), Mme Anna SCHAAL et Mme Isabelle SCHOTT (qui donne procuration à Mme Stéphanie FREY)

1) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Vu l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales portant sur la nomination d'un secrétaire à chaque séance, le Conseil municipal désigne Madame Audrey SCHANDENE secrétaire de la présente séance.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 09 JANVIER 2018

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 09 janvier 2018 est adopté à l'unanimité (18 voix).

3) INFORMATIONS SUR LES ACHATS ET SERVICES

Monsieur le Maire présente au Conseil les différents travaux engagés et devis signés, conformément à la délégation donnée au Maire (sommes inférieures à 10 000 €) :

➤ **3.1. Réparations et entretien des toitures**

Cette prestation a été réalisée par l'entreprise Toiture Frantz pour un montant de 1 767,50 € HT.

➤ **3.2. Réparation véhicule autoportée Etesia**

Cette prestation a été confiée à l'entreprise Ets Schlaeder pour un montant de 1 625,00 € HT.

➤ **3.3. Fourniture et pose d'un luminaire – rue du Bernstein**

Cette prestation a été confiée à l'entreprise SAG Vigilec pour un montant de 650,00 € HT.

➤ **3.4. Achat d'un marchepied en aluminium**

Cet achat a été réalisé auprès de l'entreprise Distel pour un montant de 288,00 € HT.

➤ **3.5. Achat d'adhésifs rétro-réfléchissants**

Cet achat a été réalisé auprès de l'entreprise Centre Alsace Repro pour un montant de 399,75 € HT.

➤ **3.6. Achat d'armoire froide – salle Ignace HEINRICH**

Cet achat a été réalisé auprès de l'entreprise Univers CHR pour un montant de 1760,00 € HT.

➤ **3.7. Prélèvement diagnostic amiante complémentaire – travaux école**

Cette prestation a été réalisée par l'entreprise P2E pour un montant de 500,00 € HT.

4) ATTRIBUTIONS DE TRAVAUX ET SERVICES

N'ayant pas de sujet à traiter sur ce point, Monsieur le Maire propose de passer directement au point suivant.

5) EXTENSION ET RESTRUCTURATION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Monsieur le Maire donne la parole à M. Benoit HEINRICH, 1^{er} adjoint. Ce dernier fait le point sur l'avancement du projet d'extension et de restructuration de l'école élémentaire.

Il informe les élus que les travaux avancent et que le calendrier est pour le moment respecté. L'intérieur du bâtiment existant a été désossé, le préau a été détruit et la base vie pour les ouvriers commence à se mettre en place. L'entreprise en charge du lot gros-œuvre va bientôt commencer les fondations.

Un article à ce sujet paraîtra dans le prochain journal communal afin d'informer les habitants de la commune sur l'avancée du chantier.

6) RENTREE SCOLAIRE 2018 : NOUVEAUX HORAIRES

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que depuis la rentrée 2017, l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours dans les écoles maternelles et élémentaires publiques est rendue possible par dérogation au cadre général de 4,5 jours.

Il rappelle que l'ensemble des communes de la communauté de communes ont fait le choix de retourner à la semaine des 4 jours à compter de la rentrée 2018. Ainsi, depuis la rentrée 2017, une concertation avec les enseignantes et les parents d'élèves a été organisée afin de préparer cette transition.

Si une très large majorité de parents souhaitait revenir à la semaine de 4 jours, une question restait toutefois en suspens concernant le souhait de certains parents de mettre en place un décalage entre les ouvertures et fermetures de l'école élémentaire et l'école maternelle.

L'argument des partisans du décalage venait des difficultés pour rechercher les élèves lorsque ces derniers finissent l'école en même temps sur deux sites différents. Un décalage aurait permis aux parents de chercher un enfant dans un premier temps à l'école maternelle et dans un second temps, 10 minutes plus tard, à l'école élémentaire.

Afin de trancher cette question, un vote a été organisé au sein de l'école maternelle afin de permettre aux parents d'exprimer leur préférence. Il en ressort que 61% souhaitent les mêmes horaires que l'école élémentaire à savoir :

- Ouverture des portes matin : 7h50
- Horaires matin : 8h00 – 11h30
- Pause midi
- Ouverture des portes après-midi : 13h20
- Horaires après-midi : 13h30 – 16h00

Ce vote a également été validé par le conseil d'école qui s'est réuni le vendredi 16 février 2018.

Monsieur le Maire informe les élus qu'il souhaite respecter l'avis des parents d'élèves et du conseil d'école concernant ces nouveaux horaires. La mairie va désormais informer l'inspection académique de cette décision.

7) AFFAIRES FINANCIERES

➤ 7.1. Refacturation à l'association foncière

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune met à disposition des moyens et services au profit de l'Association Foncière d'Ebersheim. Jusqu'à présent, aucune délibération n'encadrerait ce principe, les refacturations se faisaient de gré à gré. Toutefois, afin de régulariser la situation en trésorerie et de donner un cadre juridique plus solide à cette pratique, il convient de délibérer pour définir ces modalités.

De ce fait, Monsieur le Maire propose que l'Association Foncière verse à la commune :

- Le coût représentatif de la mise à disposition du personnel soit un coût horaire de 25 € TTC.
- Les frais de fournitures de secrétariat (frais d'affranchissement tarif en vigueur, fournitures de consommables tel que papier, etc...).

Le règlement interviendra annuellement après émission d'un avis des sommes à payer et sur production d'un décompte détaillé.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** la refacturation des frais du personnel à 25 euros TTC de l'heure ainsi que la refacturation des fournitures administratives à l'Association Foncière
- **ACCEPTE** d'appliquer les frais d'affranchissement avec le taux en vigueur pour le courrier de l'Association Foncière d'Ebersheim
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération

Adopté à l'unanimité (18 voix)

➤ 7.2. Subvention à l'école élémentaire

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Stéphanie FREY, 4^{ème} adjointe. Cette dernière informe les membres du conseil municipal qu'un séjour scolaire culturel est organisé par une classe de l'école élémentaire. Les élèves se rendront au Jardin des Deux-Rives à Strasbourg pour s'initier aux arts du cirque avec l'association Graine de Cirque. Cette sortie se déroulera sur 4 jours du 14 au 18 mai 2018.

Afin de soutenir ce projet, il est proposé au conseil municipal d'accorder une subvention de 675 € à l'école élémentaire.

Mme Stéphanie FREY informe les élus que la commission finances a émis un avis favorable à cette demande.

Après avoir entendu les explications de Madame la 4^{ème} adjointe et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **ACCORDE** une subvention de 675 € à l'école élémentaire d'Ebersheim pour la sortie scolaire
- **DECLARE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération

Adopté à l'unanimité (18 voix)

➤ 7.3. Subvention au Foyer Saint-Martin

Madame Stéphanie FREY reprend la parole pour présenter la demande de subvention déposée par l'association du Foyer Saint-Martin. Cette dernière rappelle que la municipalité soutient les associations de la commune depuis de nombreuses années. Ces aides ont pour objectif d'accompagner les associations dans leur développement et de participer aux charges qui leurs incombent dans la réalisation de leurs missions.

De ce fait, afin de contribuer à l'animation de la vie communale, Mme Stéphanie FREY rapporte que la commission finances a émis un avis favorable à la demande de subvention de 620 € présentée par l'association du Foyer Saint-Martin.

Après avoir entendu les explications de Madame la 4^{ème} adjointe et en avoir délibéré,

Vu la proposition de la Commission des finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** la subvention de 620 € à l'association du Foyer Saint-Martin
- **DECLARE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération

Adopté à l'unanimité (18 voix)

8) AFFAIRES DE PERSONNEL

➤ 8.1. Création d'un poste d'adjoint administratif

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une évolution au sein du service administratif de la mairie. Il convient de créer un poste d'adjoint administratif.

Monsieur le Maire rappelle également aux élus que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Ainsi, il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, les fonctions pourront être exercées par des contractuels relevant de la catégorie C.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** la création d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet de 35h hebdomadaire au service administratif à compter du 1^{er} mars 2018
- **DIT QUE** les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Adopté à l'unanimité (18 voix)

9) INFORMATIONS SUR LES PROJETS EN COURS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la commission de sécurité pour lever l'avis défavorable du bâtiment de la mairie s'est bien déroulée. Le SDIS et la DDT ont souligné le sérieux de la mairie en matière de sécurité incendie ainsi que la bonne tenue des registres de sécurité.

Leur décision devrait être notifiée prochainement.

10) COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS ET DES DELEGUES A L'INTERCOMMUNALITE

N'ayant pas de sujet à traiter sur ce point, Monsieur le Maire propose de passer directement au point suivant.

11) PROGRAMME DES REUNIONS DU MOIS DE MARS

- Conseil du CCAS Mercredi 28 février 2018 à 20h00
- Commission de gestion Lundi 05 mars 2018 à 20h00
- Commission urbanisme Mardi 06 mars 2018 à 20h00
- Commission finances Jeudi 15 mars 2018 à 20h00
- Conseil municipal
Mardi 27 mars 2018 à 20h00
Mardi 22 mai 2018 à 20h00
Mardi 26 juin 2018 à 20h00
Mardi 04 septembre 2018 à 20h00
Mardi 23 octobre 2018 à 20h00
Mardi 11 décembre 2018 à 20h00

12) DIVERS

Monsieur le Maire reprend la parole pour informer les élus que l'inspection académique a informé la mairie d'Ebersheim de la fermeture d'un demi-poste d'enseignant français dans la section bilingue de l'école maternelle. S'agissant de l'école élémentaire, une classe monolingue sera supprimée à la rentrée 2018 remplacée par une classe bilingue.

En l'absence d'autres points divers, Monsieur le Maire remercie l'assemblée pour cette séance de travail et la clôt à 21h31.

La secrétaire de séance

Audrey SCHANDENE

Le Maire

Michel WIRA